



Association Pour la Gestion des Associations des Ulis

Procès verbal des délibérations du conseil d'administration du 26 avril 2024

Le 26 avril 2024 à 19h, les membres du conseil d'administration de l'Association pour la Gestion de la Maison des associations des Ulis (APOGÉ), dûment élus par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Maison des Associations (Mda) sise au 2 avenue d'Alsace 91940 Les Ulis.

Etaient présents :

- Mariola KOPERSKI, mandatée par l'association Franco-Polonaise.
- Marie-Claude FLEURIEL, mandatée par l'association Protection Féline Des Ulis et Alentours (PFDUA).
- Christine BULETÉ, mandatée par l'association COLORES LATINOS.
- Jack MIGNON, mandaté par l'association des locataires des Hautes Plaines (ALHP).
- Stève BIZOLIER, mandaté par l'association HABITAT & TIC.
- Etienne CHARRON, deuxième membre de droit d'APOGÉ, désigné par le conseil municipal de la ville des Ulis.

Etaient absentes excusées :

- Hawa COULIBALY, premier membre de droit d'APOGÉ, 3^{ème} adjointe chargée de la vie associative et de l'éducation populaire de la ville des Ulis.
- Dominique WERTHEIMER, mandatée par l'association Information Formation Coup de Pouce à l'action (IFCPA).

Désignation des Président et Secrétaire de séance :

Les personnes présentes désignent Jack Mignon en qualité de Président de séance et Christine Buleté en qualité de secrétaire de séance.

PRÉALABLE IMPORTANT CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

- L'ordre du jour initial comportait un point unique : il s'agissait de la préparation d'une Assemblée Générale Extraordinaire d'APOGÉ en vue de la clôture définitive de l'association pour faire suite aux décisions arrêtées lors de la deuxième AGO du 22 mars 2024.
- Mais, entre l'envoi de l'invitation à cette réunion de CA et sa tenue effective à la date proposée, différents échanges informels ont eu lieu entre certains membres du CA et les deux élus municipaux, membres de droit.
- Diverses possibilités ont été évoquées afin d'éviter la disparition d'APOGÉ et de tenter de repartir sur de nouvelles bases. Ce sont donc ces projets, discutés lors de cette réunion, qui seront consignés ci-dessous ainsi que les décisions prises en séance.



Association Pour la Gestion des Associations des Ulis

Procès verbal des délibérations du conseil d'administration du 26 avril 2024

I- NOUVEAU RELATIONNEL AVEC LA MAIRIE ET DÉCISIONS

APOGÉ annonce à M. Etienne CHARRON que l'association perdurera sous la condition d'une meilleure communication et collaboration avec la mairie. Celui-ci nous donne son accord et nous suggère que les futures activités de l'association s'orientent selon trois axes :

1- Participer à la création d'une antenne aux Ulis de l'association « JE RESPECTE MA VILLE », association éco-citoyenne dont l'objectif est de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement.

2- Gérer la Maison des Associations :

- Réservations de la salle de réunion du RDC de la MdA,
- Réflexions sur les divers besoins des associations,
- Réflexions sur les améliorations à apporter aux aménagements existants afin de proposer aux associations adhérentes des activités plus diversifiées dans un contexte plus harmonieux (exemple : table de la salle du RDC, accès aux cuisines, boîtes à lettres, etc...)

3- Répondre au souhait de la mairie d'insérer l'association APOGÉ au sein du CLVA.

II- LES CONVENTIONS

Afin d'initier cette nouvelle ère, il est décidé en accord avec Etienne CHARRON :

1- Que la mairie propose à l'association de signer un renouvellement de sa convention concernant :

- Le maintien de l'attribution du bureau au premier étage à APOGÉ
- L'implication d'APOGÉ dans la gestion de la salle de réunion du RDC.

2- D'ouvrir un travail sur le projet associatif 2025-2030 en vue de préparer une nouvelle convention d'objectifs.

III- PROCHAINES ASSEMBLÉES

Il a été décidé de tenir le **1^{er} juin 2024 à partir de 9h30** à la salle de la Maison des Associations deux assemblées qui s'enchaîneront :

1- Une **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** ayant pour objet la modification des statuts d'APOGÉ,

2- Une **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** afin d'élire un nouveau conseil d'administration et d'examiner tous points utiles et nécessaires au bon fonctionnement futur d'APOGÉ.



Association Pour la Gestion des Associations des Ulis

Procès verbal des délibérations du conseil d'administration du 26 avril 2024

IV- MODIFICATION DU BUREAU

Le conseil d'administration prend acte à compter de ce jour de la décision de Stève BIZOLIER de quitter le bureau dans lequel il occupait la fonction de secrétaire.

V- PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26/04/2024

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le présent procès-verbal du Conseil d'administration du 26/04/2024 est validé par les personnes présentes lors de la réunion concernée.

La séance est levée à 21 heures.

Fait aux Ulis, le 26 avril 2024.

Le Président de séance :

Jack MIGNON

La Secrétaire de séance :

Christine BULETÉ